

Éclatement du Palais de justice : “Levons au plus vite le malentendu”

(Paris – 24 juin 2004)

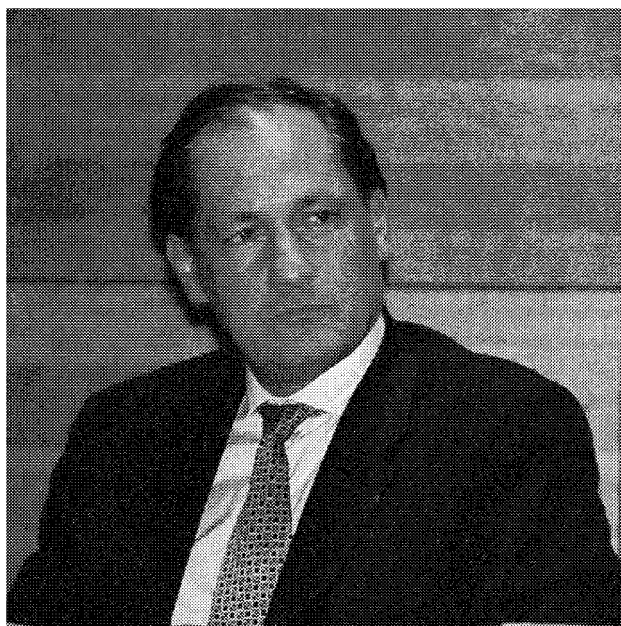
Le débat intitulé « Le droit au cœur de la cité » qui s'est tenu le 24 juin dernier dans un amphithéâtre comble de la Maison du Barreau, organisé de longue date à l'initiative d'Édouard de Lamaze, avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre, ancien délégué interministériel aux professions libérales, président de l'Observatoire national des professions libérales et candidat au bâtonnat, a montré une volonté de dialogue de part et d'autre, même si la question reste en suspens et suscite bien des inquiétudes.

Aux questions soulevées, les intervenants n'ont pas tous les mêmes réponses, mais sont unanimes quant à l'urgence de les poser. Est-il raisonnable de démanteler le Palais de Justice de Paris et de le transférer hors de la cité pour doter les juridictions de locaux fonctionnels, pour améliorer l'accueil des justiciables comme les conditions de travail des professionnels ? Est-ce que ces moyens ne sont pas en contradiction avec ces objectifs ?

Une justice moderne dans un palais d'autrefois
Pour Édouard de Lamaze, on peut exercer une justice avec les outils d'aujourd'hui dans le Palais de justice actuel. Il y a bien sûr des raisons sentimentales à cette rébellion. « *Ce Palais est notre maison, je ne pourrais pas le voir amputé une fois de plus, sans éprouver une certaine nostalgie* ». Il faut dire qu'entre les professionnels de la justice et ce palais, une longue histoire et une vieille tendresse se sont établies. Mais c'est surtout parce que ce déménagement est fondé sur un vieux projet qu'ils s'opposent à son déménagement. L'état des lieux a été remis en décembre 1995, c'est-à-dire il y a neuf ans. Depuis, l'avènement d'Internet a radicalement transformé l'exercice de la justice. « *C'est précisément, dit-il, parce que notre droit change que nous ne devons pas changer de palais* ».

Dans toute la mesure de ses moyens même s'ils ne sont encore que ceux d'un candidat au poste de Bâtonnier de Paris et avec toute l'ardeur de ses convictions, Édouard de Lamaze veut montrer que c'est l'autorité de la justice qui est en jeu. « *Le droit, dit-il, ne peut résider ailleurs qu'au cœur de la Cité* ». Et de lancer : « *Oserait-on proposer le transfert de l'Élysée à Bobigny et de l'Assemblée à Vanves ?* »

Un Palais de justice sur le périphérique
Cinq sites ont été prévus pour remplacer le Palais de justice de Paris jugé trop exigü. Des hôpitaux



Édouard de Lamaze

d'abord, l'Hôtel-Dieu ou Saint-Vincent de Paul, mais ces hypothèses sont jugées peu réalistes. Les quartiers de la Grande Bibliothèque et d'Austerlitz, directement sur les voies ferrées, sont en vue également. Le risque est grand d'être sur une voie de garage... Enfin, peut-être la plus mauvaise mais la moins coûteuse est en périphérie de Paris, à Masséna. Est-on certain qu'il n'existe pas, à Paris, d'autres possibilités ?

La solution pourrait venir d'une restructuration du Palais de justice et de l'Hôtel-Dieu. Réaménagé, le Palais de justice de l'Île de la Cité pourrait accueillir l'ensemble des juridictions, le Tribunal de grande instance, la Cour d'appel et la Cour de cassation.

La décision est proche. Le calendrier est fixé au 13 juillet, date limite du choix du site du nouveau Palais de justice. Dès que le lieu d'implantation sera choisi, la messe sera dite ou les carottes seront cuites. Tout dépend de quel côté on se place.

Le Conseil de l'Ordre appelle à manifester
En cours de séance, la déclaration faite par le Bâtonnier du Barreau de Paris, Jean-Marie Burguburu, donne un ton plus politique au débat. Il n'est pas d'usage que le Bâtonnier vienne dans les réunions privées, mais l'accélération de l'angoisse des uns et des autres est telle qu'il annonce une réaction forte. Réuni en séance extra-



Nicole Guedj

ordinaire le même jour, le Conseil de l'Ordre a voté à l'unanimité, moins une abstention et une voix contre, une résolution. Il s'oppose « à la réalisation annoncée d'une opération de démantèlement de la justice à Paris et appelle, en conséquence, l'ensemble des avocats parisiens, les magistrats, greffiers et autres fonctionnaires de la justice, ainsi que leurs organisations professionnelles respectives, à manifester le mardi 6 juillet à 12 h 00 sur le site du palais » (*).

Une réponse qui exprime le désarroi, pour ne pas dire le désespoir, d'avocats qui se sentent otages d'une décision prise sans concertation.

Aucune décision n'a encore été prise

L'apparition soudaine du dernier invité interrompt la réunion. Nicole Guedj, ancienne secrétaire d'État aux Projets immobiliers de la justice de Raffarin II, en remplacement de Pierre Bédier, et nouvelle secrétaire d'État aux Droits des victimes de Raffarin III, est venue faire le point de la situation au nom du garde des Sceaux. « Comme je l'avais promis ».

Nicole Guedj récuse d'abord le fait qu'une décision ait déjà été prise. « Aujourd'hui, rien n'est fait », a-t-elle martelé. « Je me suis assurée auprès du cabinet du garde des Sceaux que la décision n'avait pas été prise ».

En outre, si Nicole Guedj se montre sensible aux préoccupations exprimées par le Conseil de l'Ordre, elle ne cautionne ni la méthode ni le contenu de la résolution qu'il a prise. « Je ne peux pas accepter que l'on ne reconnaisse pas la volonté de concer-

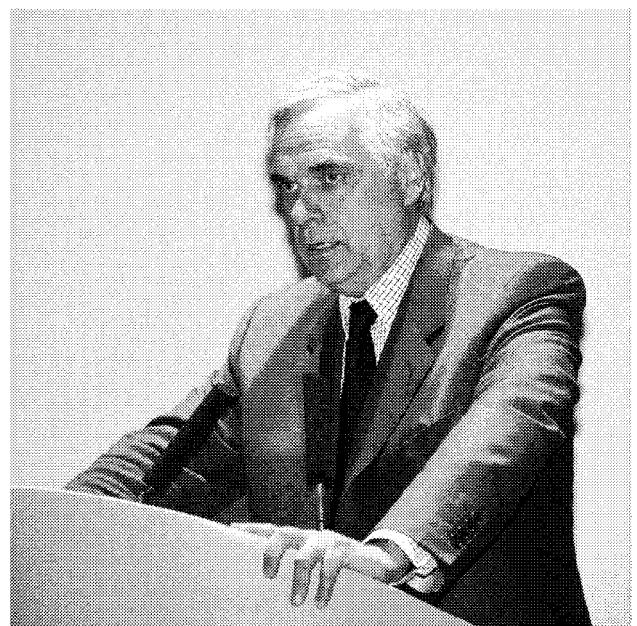
(*) V. Gaz. Pal. du 26 juin 2004, p. 29.



Jean-Claude Magendie

tation du secrétaire d'État et du ministre de la Justice », a-t-elle déclaré.

La secrétaire d'État est sortie plutôt satisfaite de cette réunion. Elle s'est fait un plaisir de rassurer : « La concertation n'est pas arrivée à son terme. Il faut être prudent. En dehors de cela, chacun a ses intérêts à défendre, à défaut je n'aurais pas été là ce soir ! » Elle a écouté les réclamations. Comme elle n'est pas ministre de la Justice, elle transmettra.



Jean-Marie Burguburu